

Vu les articles L712-1 à L712-6 modifiés
Vu l'article L712-6-1 modifié
Vu l'article L719-7 du code de l'éducation

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 19 avril 2024 décide :

ACTE ADMINISTRATIF <i>Acte 10-2024</i>	DELIBERATION POUR AVIS Dispositif de bourses dans le cadre Transform4Europe : bourses de mobilité dans le cadre de l'Alliance Transform4Europe (T4EU).
---	---

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire donne un avis favorable sur la délibération relative au dispositif de bourses dans le cadre Transform4Europe : bourses de mobilité dans le cadre de l'Alliance Transform4Europe (T4EU).

Document annexé.

A Saint Etienne le 23 avril 2024

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président à la Formation et
aux Relations Internationales



Alain TROUILLET

POUR :	22	CONTRE :	0	ABST :	0
--------	----	----------	---	--------	---

NOTE EXPLICATIVE

T4EU Week Trieste / Koper – Mai 2024 Bourses de mobilité étudiante sortante

1. Objet

La T4EU Week représente un rendez-vous incontournable au sein de l'Alliance Transform4Europe : elle offre aux étudiants des 11 universités partenaires la possibilité de se rencontrer, de découvrir de nouvelles cultures et de se former.

Véritable ouverture sur l'Europe, la T4EU Week stimule la compréhension mutuelle, le respect et la coopération.

La première T4EU Week est organisée par l'Université de Trieste en Italie et l'Université de Koper en Slovénie, du lundi 20 au vendredi 24 mai 2024.

L'offre de cours proposée se concentre sur les domaines d'intérêt de Transform4Europe (transformation numérique, sociétale et environnementale), et donne la possibilité aux étudiants de suivre un cours dans leur domaine de discipline, leur offrant la possibilité de valider 3 ECTS.

Afin de soutenir la mobilité sortante des étudiants dans le cadre de Transform4Europe, tout en favorisant l'inclusion et l'accès à un maximum de participants, une bourse est attribuée aux étudiants intéressés par cette initiative et dont les dossiers ont été retenus par un jury de sélection.

2. Eligibilité

Les conditions d'éligibilité de cette bourse de mobilité sortante reposent sur les critères suivants :

1. Être inscrit à l'Université Jean Monnet en Licence, Master ou Doctorat ;
2. Avoir été sélectionné sur dossier constitué des pièces suivantes :
 - ✓ la liste des cours établie par ordre de préférence ;
 - ✓ une lettre de motivation rédigée en anglais ;
 - ✓ l'attestation du responsable pédagogique, pour validation du projet de mobilité et valant autorisation d'absence aux cours dispensés durant la T4EU Week.

3. Critères d'attribution & composition du jury

La bourse d'aide à la mobilité n'est pas attribuée sur critères sociaux mais ouverte à l'ensemble des étudiants de l'Université Jean Monnet sélectionnés sur dossier.

La procédure de sélection des candidatures se fonde sur :

- ✓ la cohérence entre le cours choisi et la discipline suivie ;
- ✓ les motivations et l'intérêt manifesté pour l'Alliance Transform4Europe ;
- ✓ le niveau d'anglais de l'étudiant.

Le jury chargé de l'examen et de la sélection des dossiers est composé du Vice-Président Formation et Relations Internationales ainsi que du personnel de la Direction des Relations Internationales de l'Université Jean Monnet.

4. Conditions financières

L'attribution de la bourse a été déterminée en fonction du budget alloué par la Commission Européenne, qui s'élève à 8 800 € pour 11 mobilités.

Pour la T4EU Week organisée à Trieste/Koper, le montant de la bourse est fixé à : 800 € par étudiant, pour la totalité du séjour (frais de transport inclus).

Ce montant forfaitaire ainsi que le nombre de bourses attribuées seront réévalués selon la destination et la durée de l'offre de formation proposée à chaque T4EU Week.

5. Modalités des versements

Le paiement de la bourse sera réalisé par virement bancaire, en deux fois, et après réception des justificatifs par le gestionnaire financier T4EU (veronique.carrera@univ-st-etienne.fr) :

- 1^{er} versement de 400 €, après sélection du dossier de l'étudiant et réception des documents suivants :
 - ✓ Preuve d'achat des billets de transport, comprenant le tarif et les dates de séjour ;
 - ✓ Justificatif de réservation de l'hébergement ;
 - ✓ Copie de la pièce d'identité ou du passeport ;
 - ✓ Certificat de scolarité pour les étudiants en Licence et Master, et attestation d'inscription pour les étudiants en Doctorat ;
 - ✓ Certificat d'assurance santé et rapatriement couvrant l'intégralité du séjour ;
 - ✓ R.I.B. obligatoirement au nom et prénom de l'étudiant.

- 2nd versement de 400 €, au retour de la mobilité et après réception de :
 - ✓ Attestation(s) d'assiduité, signée(s) par l'Université d'accueil ;
 - ✓ Facture(s) des transports, avec les cartes d'embarquement ;
 - ✓ Facture(s) de l'hébergement ;
 - ✓ Retour d'expérience (bilan décrivant l'impact de la mobilité).

6. Conditions de non cumul

Les étudiants sélectionnés pour réaliser une mobilité dans le cadre d'une T4EU Week ne seront pas prioritaires lors d'un appel à candidatures ultérieur.

De plus, cette aide financière à la mobilité ne peut pas être cumulée avec d'autres bourses d'études (Erasmus+/BRMIE/AMI).

7. En cas de rétractation ou de non-respect des obligations d'assiduité

Le paiement de la bourse est soumis aux obligations d'assiduité aux cours et de présentation à l'examen.

L'étudiant s'engage à partir en mobilité à la sélection de sa candidature et à suivre l'intégralité des cours auxquels il est inscrit.

En cas de rétractation tardive de sa candidature ou d'absences injustifiées durant sa mobilité, le paiement de la bourse sera suspendu et il sera demandé à l'étudiant de rembourser l'avance perçue avant son départ.

Les frais engagés par les étudiants qui, pour des raisons de force majeure (médicales, familiales), ne peuvent plus partir en mobilité, seront remboursés sur présentation de justificatifs.

Pour toute rétractation, l'étudiant est tenu d'informer, le plus rapidement possible, par courriel (contact : t4eu@univ-st-etienne.fr), la Direction des Relations Internationales qui procédera à la sélection d'un étudiant inscrit sur liste d'attente.

8. Exclusions

L'Université Jean Monnet se réserve le droit de refuser ou de mettre un terme à l'octroi de la bourse si :

- les informations déclarées au moment de la constitution du dossier de candidature s'avéraient fausses ;
- l'ensemble des pièces obligatoires à fournir n'a pas été transmis ;

9. Communication

L'Université Jean Monnet se réserve le droit de mener toute action de communication et de promotion autour des dossiers sélectionnés. Les étudiants lauréats acceptent d'ores et déjà de participer activement, à la demande de l'Université, à toute action de communication et de promotion autour du dossier sélectionné.